

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 41 (1984)

Heft: 1

Vorwort: Bonjour à l'année nouvelle!

Autor: Jeannotat, Yves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bonjour à l'année nouvelle!

Yves Jeannotat

Dire bonjour à une nouvelle année n'est pas une entreprise aussi simple que d'autres le donnent à penser, lorsqu'ils lèvent leur verre de champagne vers un ciel qu'ils ne regardent pas, sachant qu'il les remplirait d'appréhension, s'ils le faisaient, tant il est chargé de nuages.

Dire bonjour à une nouvelle année, c'est oublier celle qui se termine, pour n'en garder que le produit et les fruits, qui servent à nourrir le présent et qui donnent quelque chose de rassurant à l'avenir. Lorsque les souvenirs se figent, la conscience s'engourdit: ils grèvent l'âme plutôt que de l'enflammer. Or, pour affronter le temps insaisissable, pour échapper aux entreprises d'autodestruction auxquelles se livre, consciemment ou non, l'espèce humaine, pour oser plonger dans l'inconnu, il faut regorger d'audace, de foi et de cette confiance sans laquelle tout envol se solde par une descente en chute libre et par l'écrasement définitif dans les ténèbres de la mort et de l'oubli.

Dire bonjour à l'année nouvelle, dans le sens de l'espoir, c'est promener, autour de soi, un visage rayonnant et des yeux se-reins: expression de la joie et du bonheur de vivre, vertus propres à l'enfance, mais que la société a tendance à étouffer, parce qu'elle est corrompue, alors qu'elle les exalterait si elle était saine et respectueuse des valeurs individuelles.

Bonne année, amis lecteurs! Ensemble nous nous attacherons à débroussailler, douze mois durant, les encombrements du chemin. Par le sport, comme on peut le faire aussi par d'autres moyens, nous enseignerons aux jeunes, que nous avons pris en charge, l'amour au dépens de la haine, la liberté au dépens de l'esclavage, la joie au dépens de la tristesse, le plaisir de l'effort volontaire au dépens de la paresse, le fair play au dépens de la tricherie. ■



Adieux au DMF

Kaspar Wolf, Directeur de l'EFGS
Traduction: Marianne Weber

Quelques faits

Il y a quelques jours – le 1er janvier 1984, pour être précis – l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport a passé du Département militaire fédéral à celui de l'Intérieur. La décision de ce transfert a été prise petit à petit, tout d'abord par le Conseil fédéral, puis par les deux Chambres (Conseils national et des Etats) dans le cadre d'une révision juridique de l'organisation de l'Administration fédérale, un exercice de politique gouvernementale qui a pris plus de 10 ans. Nous, qui sommes touchés au premier chef par l'événement, n'avons donc pas été pris par surprise. Au contraire, nous attendions ce changement depuis plusieurs années.

Les discussions concernant un transfert de département ont commencé en 1970 déjà, lorsque le peuple et les cantons ont voté l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'une nouvelle disposition concernant la promotion du sport. Jusque-là, les bases juridiques étaient militaires et elles ne prévoyaient une assistance fédérale qu'aux hommes seulement.

Cette lacune a heureusement été corrigée, la nouvelle loi touchant aussi bien les femmes que les hommes et concernant en priorité l'éducation, la santé et les loisirs. Ces nouvelles dispositions, qui tenaient compte des modifications sociales, étaient dès lors suffisantes pour provoquer un changement de dépendance du «sport» dans les attributions fédérales. La Suisse n'ayant pas de Département de l'Education proprement dit, on décida de nous transférer à celui qui englobe éducation, formation, recherche, culture et santé: j'ai nommé le Département de l'Intérieur. Une conséquence logique.

Rétrospective

Pendant plus d'un siècle (une période considérable), le DMF a présidé aux destinées de la gymnastique et des sports. En 1874, à l'occasion de la révision de la Constitution (celle qui est en vigueur aujourd'hui encore), la Confédération a prescrit aux cantons de rendre la gymnastique scolaire obligatoire. Cet exercice devait en fait servir, pour les jeunes garçons, de préparation physique au service militaire. Cette démarche autoritaire, qui constitue jusqu'à ce jour l'unique intrusion dans la souveraineté cantonale en matière d'éducation, représente un acte de politique gouvernementale d'importance capitale.